

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 septembre 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/09/314 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant l'item suivant :

3.4 Souper-conférence AGAIP – autorisation de participation

ADOPTÉE

11/09/315 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2011.

ADOPTÉE

11/09/316 LAC-À-L'ÉPAULE 2011 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER les membres du conseil à assister à une activité de réflexion stratégique (Lac-à-L'Épaule) les 13 et 14 octobre 2011 à l'auberge le Baluchon de St-Paulin.

QUE toutes dépenses inhérentes à cette activité soient assumées par la Ville.

ADOPTÉE

11/09/317 SOIRÉE CASINO AU PROFIT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour participer à leur soirée casino prévue pour le 9 septembre 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'achat de 2 billets pour participer à la soirée casino au profit du parc historique de la Pointe-du-Moulin, en date du 9 septembre 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 90,00 \$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général, au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/09/318 TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la Sûreté du Québec pour participer à leur tournoi de golf annuel prévu pour le 1^{er} septembre 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à 2 membres du conseil municipal de participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, en date du 1^{er} septembre 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 250,00 \$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général, au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/09/319 SOUPER-CONFÉRENCE DE L'AGAIP - AUTORISATION DE PARTICIPATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER les membres du conseil municipal à assister au souper-conférence organisé par l'Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot (AGAIP), qui se tiendra le mercredi, 21 septembre 2011, à 19 h au club de golf Atlantide et dont le thème portera sur la revitalisation du centre-ville.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 315,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/09/320 GRATUITÉ DE SALLE - ORGANISME « PARENT(S) D'ENFANT(S) HANDICAPÉ(S) AVEC DIFFICULTÉ(S) D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par l'organisme « Parent(s) d'Enfant(s) Handicapé(s) avec Difficulté(s) d'Adaptation ou d'Apprentissage » en vue de leur fête d'Halloween 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR la gratuité des salles St-Laurent I et II du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « Parent(s) d'Enfant(s) Handicapé(s) avec Difficulté(s) d'Adaptation ou d'Apprentissage » (P.E.H.D.A.A.) dans le cadre de leur fête d'Halloween qui se tiendra le 29 octobre 2011 de 18 h à 22 h.

ADOPTÉE

11/09/321 MANDAT À « LEBLANC ILLUMINATIONS » POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DÉCORATIONS DE NOËL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Leblanc Illumination », sise au 1733, rue Lépine à Joliette (Québec), J6E 4B7, pour la fourniture et l'installation de décorations de Noël sur les bâtiments de l'hôtel de ville, de la bibliothèque Guy-Godin et du centre communautaire Paul-Émile-Lépine, au coût de 21 315,30 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 217,69\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/09/322 AGENT DE BUREAU – DÉMISSION DE MADAME NICOLE ÉMARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de madame Nicole Émard au poste « d'agent de bureau », avec le statut de « salarié temporaire », pour combler des absences tant au niveau des postes syndiqués que des postes cadres et de la remercier pour les services rendus à la municipalité.

QUE la démission est effective depuis le 12 août 2011.

ADOPTÉE

11/09/323 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME LINDA MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Linda Martin au poste « d'agent de bureau », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 7 juin 2009.

QUE la présente résolution remplace les résolutions numéros 09/06/230 et 10/12/442.

ADOPTÉE

11/09/324 COMITÉ DE RETRAITE – MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR – NON PARTIE AU RÉGIME

CONSIDÉRANT le règlement concernant le régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER madame Dolly Tohmé pour agir en tant que membre du comité de retraite, non partie au régime;

QUE cette désignation soit effective depuis le 12 août 2011, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

11/09/325 HONORAIRES PROFESSIONNELS – LAVERGNE GROUPE CONSEIL INC. (LGCI)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER le versement d'un montant de 5000,00 \$, plus les taxes applicables, à la firme de recrutement et placement de personnel « Lavergne Groupe Conseil Inc. » pour couvrir le coût des honoraires professionnels dans le cadre du processus d'embauche d'un ingénieur municipal, incluant une garantie de 3 mois sur la satisfaction de la Ville à l'endroit du candidat référé.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5446,25 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

11/09/326 HORTICULTEUR – EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE BOUCHER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Hélène Boucher au poste « d'horticulteur », avec le statut de « cadre régulier », le tout conformément aux dispositions de la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 5 avril 2010.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 10/03/083.

ADOPTÉE

11/09/327 INGÉNIEUR MUNICIPAL – EMBAUCHE DE MONSIEUR MYHAILD EDUARDO SALAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER monsieur Myhaild Eduardo Salas, pour agir à titre d'ingénieur municipal, avec le statut d'employé cadre, selon les termes et conditions stipulés au contrat d'emploi à intervenir entre les parties.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'emploi en conséquence.

ADOPTÉE

11/09/328 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE BEAUCHAMP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Isabelle Beauchamp au poste de « préposé à l'horticulture », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective depuis le 31 août 2009.

ADOPTÉE

11/09/329 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU FLAMAND

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Flamand au poste de « préposé à l'horticulture », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective depuis le 28 avril 2008.

ADOPTÉE

11/09/330 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - FIN AU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR DANIK FIORAMORE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE fin au lien d'emploi de monsieur Danik Fioramore au poste de « préposé aux travaux publics », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date de fin d'emploi est effective depuis le 10 août 2011.

ADOPTÉE

11/09/331 STAGE - SERVICE D'HORTICULTURE - MADAME MARIANNE PILON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Marianne Pilon, domiciliée à L'Île-Perrot, à effectuer un stage au service d'horticulture durant la période du 28 septembre 2011 au 14 octobre 2011.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire de Laval doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

11/09/332 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 AOÛT 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 août 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 005 254,06\$.

ADOPTÉE

11/09/333 MANDAT À LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES - GESTION DES SERVICES BANCAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour la gestion des services bancaires de la Ville de L'Île-Perrot, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, le tout conformément à leur offre de service du 1^{er} septembre 2011.

D'AUTORISER la trésorière à signer pour et au nom de la Ville, le document d'acceptation des termes et conditions de l'offre.

ADOPTÉE

11/09/334 MANDAT À LA FIRME D'ÉVALUATEURS « LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC. » - MATRICE GRAPHIQUE NUMÉRIQUE ET POLYGONES FERMÉS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme d'évaluateurs « Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. » pour procéder à la création d'une couche de polygones fermés et d'un identifiant, soit le numéro de matricule, pour la matrice graphique rénovée au coût de 6000,00 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6535,50 \$ nette de ristourne.

D'APPROUVER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-911-00-831.

ADOPTÉE

11/09/335 ADJUDICATION DE CONTRAT - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 28^E AVENUE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public pour le projet de réhabilitation des infrastructures de la 28^e avenue;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 8 août 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions tel que présenté par la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », en date du 30 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour le projet de réhabilitation des infrastructures de la 28^e avenue, à la compagnie « Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. », sise au 124, rue Huot, à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, au coût de 253 855,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 8 août 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 276 511,56 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER une somme de 245 929,78 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 626 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et une somme de 30 581,78 \$ à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

11/09/336 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-15 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-15 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- d'agrandir la zone C-40 pour y inclure le lot numéro 1 575 923 et une partie du lot 1 575 921 compris dans la zone C-37;

- de modifier la grille des usages et normes C-40 pour permettre la construction d'un immeuble comportant un maximum de 16 logements en usages mixtes sur un maximum de 3 étages ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle Florian-Bleau à 19 h le 27 septembre 2011.

ADOPTÉE

11/09/337 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-16 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-16 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier la grille des usages et normes C-38 pour y inclure l'usage 4.2.1.1 k) ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle Florian-Bleau à 19 h le 27 septembre 2011.

ADOPTÉE

11/09/338 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08/03/056 INTITULÉE : « CONCIERGE - EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ HAINS »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AMENDER la résolution numéro 08/03/056 en remplaçant dans le texte le prénom « André » par le prénom « Armand ».

ADOPTÉE

11/09/339 ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges de procéder à l'annulation du constat d'infraction numéro I2011-00243 qui a été émis le 11 juillet 2011 et dont l'infraction reprochée est d'avoir omis de gazonner l'emprise adjacente au terrain.

QUE la présente résolution est conditionnelle à la signature d'une entente entre la Ville et le contrevenant.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente en conséquence.

ADOPTÉE

11/09/340 ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges de procéder à l'annulation du constat d'infraction numéro I2011-00241 qui a été émis le 7 juillet 2011 et dont l'infraction reprochée est d'avoir abattu ou permis que soit abattu un arbre sans certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

11/09/341 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-15 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

Monsieur le conseiller Daniel Taillefer donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-15, afin :

- d'agrandir la zone C-40 pour y inclure le lot numéro 1 575 923 et une partie du lot 1 575 921 compris dans la zone C-37;
- de modifier la grille des usages et normes C-40 pour permettre la construction d'un immeuble comportant un maximum de 16 logements en usages mixtes sur un maximum de 3 étages.

11/09/342 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-16 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-16, afin :

- de modifier la grille des usages et normes C-38 pour y inclure l'usage 4.2.1.1 k).

11/09/343 ENTENTE DE MODIFICATION – SUBVENTION ADDITIONNELLE POUR LA RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention additionnelle adressée à « Pêches et Océans Canada » dans le cadre du projet de réhabilitation du quai de la 34^e avenue.

CONSIDÉRANT que « Pêches et Océans Canada » est disposé à augmenter de 90 000,00 \$ la subvention déjà versée, conformément à l'entente de subvention intervenue le 30 mars 2009.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente de subvention pour augmenter à 615 000,00 \$ la participation de « Pêches et Océans Canada ».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation permettant à la Ville de L'Île-Perrot d'accepter la subvention additionnelle proposée par le gouvernement fédéral, le tout conformément aux dispositions de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30).

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de modification à intervenir avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour augmenter à 615 000,00 \$ la participation financière de « Pêches et Océans Canada » dans le cadre du projet de réhabilitation du quai de la 34^e avenue.

ADOPTÉE

11/09/344 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2011 – MANDAT À M^E CHANTAL SAVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER M^e Chantal Savard, notaire, dont la place d'affaires est située au 91, Grand boulevard, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 4W7, pour effectuer la recherche des titres de propriété des immeubles devant être inclus dans la procédure de vente pour taxes du 15 novembre 2011 et pour la préparation de tout acte de vente ou de retrait découlant de cette procédure.

ADOPTÉE

11/09/345 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 261, 27^E AVENUE – LOT 1 576 857 – MARGES ARRIÈRE ET LATÉRALE DU GARAGE EXISTANT

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 261, 27^e avenue, lot 1 576 857;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 6 août 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 26 juillet 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 261, 27^e avenue, lot 1 576 857, à l'effet de :

- réduire la marge arrière, seulement pour la partie du garage existant à 4,77 mètres au lieu de 9 mètres;
- réduire la marge latérale, seulement pour la partie du garage existant à 2,61 mètres au lieu de 3 mètres.

Le tout, tel que démontré au plan R19174-1-1, minute 10318, daté du 17 juin 2011 et préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Rolland.

ADOPTÉE

11/09/346 PIIA – ZONE C-34 – (237, GRAND BOULEVARD [PHYSIO SUR L'ÎLE]) – ENSEIGNES

CONSIDÉRANT que la zone C-34 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 237, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 31 août 2011 et portant le numéro 11-PE-62.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-34 visant à permettre l'installation de nouvelles enseignes en haut des ouvertures en façade au 1^{er} étage, sur l'immeuble sis au 237, Grand Boulevard, le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire en pièce 11-PE-62-B.

ADOPTÉE

11/09/347 PIIA – ZONE C-37 – (211, 10^E AVENUE [FRIPERIE FUSHIA]) – ENSEIGNES ET AUVENT

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 211, 10^e avenue et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 31 août 2011 et portant le numéro 11-PE-63.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-37 visant à permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur l'auvent existant sur l'immeuble, sis au 211, 10^e avenue pour le commerce « Friperie Fushia ».

DE REFUSER le PIIA pour les enseignes situées en façade et du côté du boulevard Perrot.

Le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 11-PE-63-B.

ADOPTÉE

11/09/348 PIIA – ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) – MODIFICATION DU MODÈLE « STONEHAM » (LES CONSTRUCTIONS D'ASTOUS)

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Les Constructions D'Astous » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 31 août 2011 et portant le numéro 11-PE-60.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-08, secteur « Les Manoirs de L'Île-Claude », afin de modifier le modèle : « Stoneham » de la façon suivante :

- enlever la lucarne située sur le garage attaché;
- maintenir la fenêtre rectiligne au 2^e étage.

Le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 11-PE-60-B.

ADOPTÉE

11/09/349 REVITALISATION DU GRAND BOULEVARD - ACTIVITÉS AUTOMNALES 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER la tenue de 2 activités sociales dans le cadre du projet de revitalisation du Grand Boulevard, à savoir :

Activité numéro 1 : Cocktail dînatoire – formule 5 à 7 – lundi 19 septembre 2011;

Activité numéro 2 : Rue gourmande et Festi-Blues – samedi 24 septembre 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 13 350,00\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/09/350 MANDAT À LA FIRME « GROUPE ABS INC. » POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 28^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Groupe ABS Inc. » de Vaudreuil-Dorion, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures de la 28^e avenue, au coût de 12 660,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service daté du 10 août 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 789,91 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 626 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

11/09/351 MANDAT À LA FIRME « GROUPE ABS INC. » POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - JEUX D'EAU AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Groupe ABS Inc. » de Vaudreuil-Dorion, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Michel-Martin, au coût de 8215,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service daté du 10 août 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8948,19 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/09/352 MANDAT À LA FIRME « INSPEC-SOL INC. » POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol Inc. » sise au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de réhabilitation du quai de la 34^e avenue, au coût de 11 400,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service daté du 11 août 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 417,45 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

11/09/353 SIGNALISATION ROUTIÈRE - CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS - RUES LUCIEN-MANNING ET RENÉ-ÉMARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'INTERDIRE la circulation aux camions, sauf pour effectuer une livraison locale, sur la rue Lucien-Manning, à partir du numéro civique 73 et sur la rue René-Émard, à partir du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

11/09/354 MANDAT À LA COMPAGNIE « ACRYLITE INC. » - RÉPARATION DU MUR EXTÉRIEUR DE L'USINE D'ÉPURATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Acrylite Inc. » pour procéder aux travaux de réparation du mur extérieur de l'usine d'épuration, au coût de 2300,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 7 juillet 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2505,28 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/09/355 MANDAT À LA COMPAGNIE « LUMEN » - ÉCLAIRAGE DU PARC À CHIENS – ACHAT D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Lumen », sise au 117, boulevard Hymus, à Pointe-Claire (Québec), H9R 1E5, pour la fourniture d'appareils d'éclairage nécessaires à l'amélioration de l'éclairage du parc à chiens au coût de 3125,01 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3403,92 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/09/356 MANDAT À LA COMPAGNIE « ÉLECTRIQUE BND » - ÉCLAIRAGE DU PARC À CHIENS – INSTALLATION D'APPREILS D'ÉCLAIRAGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Électrique BND », sise au 338, Péladeau, à Châteauguay (Québec), J6K 4S6, pour procéder à l'installation d'appareils d'éclairage au parc à chiens, au coût de 950,00 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1034,79 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/09/357 SURPRESSEUR 22^E AVENUE – AUTOMATISATION ET RÉPARATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER les travaux d'automatisation et de réparation de la pompe du surpresseur de la 22^e avenue.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 73 197,60 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

11/09/358 ACHAT D'UN EXTRACTEUR DE FUMÉE DE SOUDURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un extracteur de fumée de type LEV-CO LVC P535-3 (autonettoyant) chez « Praxair », au coût de 3829,00 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4170,74 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires 02-330-00-525, 02-413-00-523 et 02-750-11-525.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 20 h 15.

11/09/359 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 15.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE